

BULLETIN D'INSCRIPTION 2025 - 2026

Nom du parent (référent) _____

Nom de l'élève _____ Prénom _____

Date de naissance _____ à _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Email (en lettres majuscules) _____ @ _____

Téléphone fixe _____ Téléphone mobile _____

INSTRUMENT - CLASSE D'ENSEMBLE OU ATELIER

Instrument _____ Professeur _____ Jour/horaire (souhaités) _____

Instrument _____ Professeur _____ Jour/horaire (souhaités) _____

Solfège débutant

Solfège intermédiaire

Éveil musical (6 mois à 5 ans)

Classe Découverte (5 à 7 ans)

Chorale enfants

Classes d'ensembles ou ateliers

Guitares manouche

Orchestre de swing

Jazz improvisation

Chorale

Orchestre de vents

Groupe rock

Djembé (percussion africaine)

Batucada (percussion brésilienne)

Violon

COTISATION ANNUELLE _____ € ADHÉSION ANNUELLE 20 € _____ Réglée

Règlement

1er chèque - Octobre

2ème chèque - Janvier

3ème chèque - Avril

Montant €

Titulaire du chèque _____ Banque _____

Commentaires

LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPREND :

- Le bulletin d'inscription correctement rempli, daté et signé.
- Le règlement **intégral** de l'adhésion et des frais de scolarité, en espèces ou par chèque(s) (1 chèque dans sa totalité ou 1 chèque par trimestre).

Aucun dossier ne sera accepté s'il n'est pas complet

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le dossier d'inscription comporte :

- ✓ le bulletin d'inscription daté et signé, et mentionnant l'autorisation de diffusion d'image.
- ✓ Le règlement de l'adhésion (Une adhésion par élève majeur ou une pour un parent d'élève mineur). Chaque adhésion donne droit à 1 vote à l'assemblée générale.
- ✓ Le règlement des frais de scolarité dans son intégralité. Le règlement peut être établi en espèces, ou par chèque à l'ordre de l'association. Il est effectué en totalité lors de l'inscription, ou par trimestre et dans ce cas, 3 chèques sont remis impérativement le jour de l'inscription.

Toute année scolaire commencée est due dans son intégralité, sauf en cas de force majeure à l'appréciation du conseil d'administration, et sur justificatif.

Pour une adhésion en cours de trimestre, le trimestre est dû en totalité.

Aucun remboursement ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre en cours d'année.

Par mesure de sécurité, les parents sont invités à accompagner leurs jeunes enfants jusqu'à l'intérieur de l'école et à prendre toute disposition pour assurer le transport de leurs enfants à l'aller et au retour, aux horaires prévus, l'établissement ne pouvant assurer la surveillance des élèves avant et après les cours.

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

Je soussigné(e) (*nom/prénom de la personne filmée, photographiée, enregistrée ou représentant légal s'il s'agit d'un mineur*) _____

autorise gracieusement la diffusion de photos, vidéos ou enregistrements vocaux pour moi-même ou pour le mineur (*nom/prénom du mineur*) _____

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise **ActeCulture** à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre de l'école de musique.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par **ActeCulture** sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

ActeCulture s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Signature + mention "Lu et approuvé"